

Communiqué

Le 22 février 1995

N° 34

M. OUELLET EXHORTE LES AUTORITÉS DU MYANMAR À TROUVER UNE SOLUTION PACIFIQUE AU CONFLIT INTERNE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a exhorté aujourd'hui le Conseil d'État pour la restauration de l'ordre public (SLORC) à rechercher sérieusement et pacifiquement la réconciliation avec l'opposition politique au Myanmar (Birmanie). Le Ministre a aussi engagé les autorités à éviter d'étendre le conflit armé à l'échelle du pays et au-delà de la frontière avec la Thaïlande.

« L'escalade du conflit armé ne pourrait qu'entraîner d'autres souffrances à l'intérieur de la Birmanie, grossir le nombre des réfugiés qui fuient son territoire et imposer un fardeau supplémentaire aux États voisins et à la communauté internationale », a déclaré M. Ouellet.

Le Ministre a ajouté que le Canada demeure préoccupé par la situation en Birmanie, y compris les violations persistantes des droits de la personne et le refus du SLORC de se plier aux résultats des élections de 1990. Ces préoccupations, de faire remarquer M. Ouellet, empêchent l'instauration de relations bilatérales complètes entre le Canada et le Myanmar.

Le Ministre a engagé les autorités du SLORC à libérer Daw Aung San Suu Kyi et d'autres prisonniers politiques, à engager des négociations sérieuses avec les représentants du mouvement démocratique, à fixer des échéances fermes pour un processus constitutionnel de transition et à les respecter, à donner des garanties juridiques aux minorités, à abolir les travaux forcés et à faciliter l'accès des groupes humanitaires aux collectivités dans le besoin.

- 30 -

On trouvera en annexe un document d'information sur la situation en Birmanie et sur la réponse du Canada au conflit.

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

